

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2017

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, F. JOBARD, A. JACQUET, J. MOREL,

M. DURAFFOURG, M. GUYON, J. PARET, O. PERRAD,

Excusés : J. FOURNIER, X. CHAUVIN, E. PROST-ROMAND, D. DODANE, GENIN et O. COURROUVILLE

Secrétaire de séance : M. DURAFFOURG

Convocation du 10 juillet 2017

- Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil municipal à l'unanimité –
- Le conseil municipal désigne Monique DURAFFOURG comme secrétaire de séance.

MM. Bruno et Adrien Cat ont été autorisés par le Maire à venir présenter leurs arguments en défaveur de l'implantation d'un relais de radiotéléphonie ORANGE à Bellefontaine.

Ils entendent exercer un recours contre cette implantation pour des raisons principalement sanitaires et médicales.

A suivre pour un développement éventuel.

1) Tarifs ski ENB

Comme chaque année ENB et Jura Nordique proposent leurs tarifs pour la vente des forfaits de ski nordique pour 2017/2018, ils sont inchangés par rapport à la saison dernière.

Le conseil municipal approuve cette décision, à l'unanimité et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

2) Tarifs cantine/garderie (convention restaurateur, CDD et demande de subvention au Conseil Départemental pour l'accompagnement dans le bus scolaire)

Les tarifs de cantine/garderie sont inchangés pour 2017/2018 par rapport à l'année scolaire écoulée. La convention avec le restaurant l'Epicéa sera signée avec le Maire. Pour encadrer la cantine/garderie le CDD de Jessica MOREL est reconduit .

Pascale MOREL est elle-même en CDI.

Le renouvellement de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'accompagnement dans le bus scolaire est également reconduit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne toute autorisation au Maire à l'effet de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Franchise loyer Céline CHAUVIN

Céline CHAUVIN qui loue l'appartement dans le bâtiment du centre de secours des pompiers depuis le 01/06/2017 en remplacement d'Alexis MARQUES y a effectué des travaux de rénovation.

Aussi et à titre de compensation la commune décide de ne pas lui faire payer les loyers de novembre et décembre 2017 et ne lui demande pas de caution.

Les charges resteront cependant dues pour ces deux mois.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

4) Nomination d'un nouveau délégué de la Sous-Préfecture à la commission élections

Suite à la démission au 31/12/2017 de M.Pierre GUIGOT, actuel délégué de la Sous-Préfecture lors des commissions communales électorales, un remplaçant doit être nommé :Mme Monique DURAFFOURG se propose et est donc nommée.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

5) Indemnité Trésorière

Comme chaque année le Trésorier de Morez nous apporte son concours dans l'établissement du budget communal. Une indemnité lui est donc versée, laquelle est calculée selon un pourcentage du report dégagé sur le budget de l'année écoulée, soit : 45.73 € d'indemnité de budget et 421.13 € d'indemnité de conseil (466.86 € brut et 425.52 € net).

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération correspondante, le décompte fourni, le mandat d'indemnité et tout document afférent à cette affaire.

Comptes rendus divers et questions diverses

- 1) Une délibération soit être prise pour la participation de la commune à hauteur de 50% pour le bus lors des sorties scolaires.

- 2) Le directeur de l'école sollicite financièrement la commune pour emmener une quinzaine d'élèves de maternelle au bassin de Morez pour une initiation à la natation. Le conseil municipal donne son accord de principe en attendant un chiffrage de cette prestation.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures.

Fait à Bellefontaine, le 04 aout 2017